

**Réglementation temporaire de circulation /
Dérogation tonnage Route de Saint-Marcel /
Propriété Mme GRANGE**

Madame le Maire de SAINT-GEORGES-LES-BAINS,

. Vu la loi 82.213 du 02/03/1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions, modifiée et complétée par la loi 82.623 du 22/07/1982,
. Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
. Vu le Code de la route,
. Vu le Code de la voirie routière,
. Vu la demande reçue le 30.09.2026, de Mme GRANGE Charlène, 1271 route de St Marcel 07800 SAINT GEORGES LES BAINS,

Considérant que pour permettre des travaux, sur la propriété de Mme GRANGE, une réglementation de la circulation est nécessaire sur la route de St Marcel,

ARRÊTE :

ARTICLE 1 – Les entreprises suivantes :

- SAMSE : 10 Rue des Saules, 07250 Le Pouzin
- Morin Matériaux : ZI La Vignasse, 2 Rue Louis Aragon, 07800 La Voulte-sur-Rhône
- Gedimat Delmonico Dorel : Rte de Loriol, 07250 Le Pouzin
- EQUIP+ : 292 All. des Abricotiers, 26270 Loriol-sur-Drôme
- Pabion Matériaux : Zone Artisanale la Plaine, 07130 Soyons
- PROLIANS : Les, Z.I des, 400 avenue Pierre Brossolette, Av. des Auréats, 26800 Portes-lès-Valence
- Béton VICAT : 8 Rue Jean Jaurès, 26800 Portes-lès-Valence

bénéficient d'une mesure dérogatoire à l'arrêté municipal n° 274-94 du 20 décembre 1994 fixant la limitation de tonnage sur la Route de Saint-Marcel. Elles devront respecter le **tonnage maximum de 32 Tonnes, du 10 octobre 2026 au 10 avril 2027 inclus.**

ARTICLE 2 - Le(s) demandeur(s) reste(nt) responsable(s) des accidents de toute nature et des dégradations qui pourraient être occasionnées, tant au tiers, qu'au Domaine Public Routier et s'engage(nt) à supporter les frais de remise en état de la chaussée et de ses accotements.

ARTICLE 3 - Le présent arrêté entrera immédiatement en vigueur dès sa réception et après que les formalités de publications nécessaires aient été effectuées.

ARTICLE 4 - Sont chargés de l'exécution du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne :

Mme le Maire de SAINT-GEORGES-LES-BAINS,
M. le Commandant de Gendarmerie à LA VOULTE-SUR-RHÔNE,
La C.C.R.C. / Service Voirie à GUILHERAND-GRANGES (07),
Mme GRANGE, les entreprises Bétons LAFARGE, TP CHAIX et PROLIANS, demandeurs,
FAIT A SAINT-GEORGES-LES-BAINS, le 01.10.2026.

Le Maire,



Geneviève PEYRARD.